

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trois du mois d'avril 2024, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2024**  
**Séance du 10 avril 2024**

**N°10**

**Objet : Convention de mise à disposition individuelle de personnel PAA – Commune de Digne-les-Bains**

**Est nommé secrétaire de séance : Denis BAILLE**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°12), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

### Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
BASSET Françoise a donné pouvoir à BOYER Christian  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BOGHOSSIAN Alex a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à PIERI Bernard  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PAIRE Marie Claude, a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit  
PARIS Mireille a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à BLANC Michel  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

### Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, PELESTOR, Michel REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :**

Depuis le mois de janvier 2017, il existe des conventions de mise à disposition entre Provence Alpes Agglomération et la commune de Digne-Les-Bains pour le service finances, commandes publiques et patrimoine. Il est proposé de délibérer à nouveau sur ces mises à disposition croisées qui permettent de mutualiser le personnel au sein de deux collectivités.

Collectivité d'origine	Organisme d'accueil	Cadre d'emplois	Quotité de la mise à disposition	Dates
Provence Alpes Agglomération	Commune de Digne-Les-Bains	Cadre d'emplois des attachés principaux territoriaux	20%	Du 01/03/2024 au 28/02/2025
Commune de Digne-Les-Bains	Provence Alpes Agglomération	Cadre d'emplois des attachés principaux territoriaux	20%	Du 01/03/2024 au 28/02/2025

Ces mises à disposition font l'objet d'un remboursement intégral (coût salarial) par les deux collectivités.

Il est proposé au conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord des agents concernés,

- D'approuver les mises à disposition à titre onéreux selon les modalités énoncées ci-dessus,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition croisées avec la commune de Digne-les-Bains pour l'exercice des missions de finances et commandes publiques selon les modalités évoquées ci-dessus ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

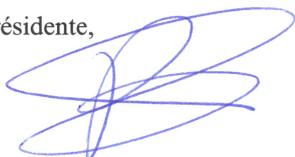
A l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

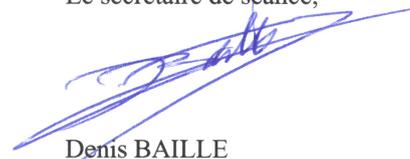
La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE : 22 AVR. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20240410-10042024-DE